

FORMATION

« REGLEMENTATION ACCESSIBILITE NIVEAU 2 »

Fiche technique	
Publics concernés	Métalliers, Chargés d'affaires, Bureaux d'études et poseurs.
Pré-requis	Avoir suivi le module « réglementation accessibilité niveau 1 »
Objectif	Les règles de l'accessibilité touchent de nombreux ouvrages de Métallerie tels que les rampes d'accès, les escaliers, les portes, les fenêtres, ...
Les séquences de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Les fenêtres, volets et stores - Les portails et portillons (cheminement extérieur) - Les portes (entrées de bâtiment, de locaux ou de pièces, ...) - Sols, revêtements et grilles métalliques
Les outils	<ul style="list-style-type: none"> - Cours - Quizz d'auto formation - Evaluation de connaissance - Vidéo Accessibilité - Guide Union des métalliers « Rendre accessible les ouvrages en métallerie »
Tarifs <i>Demandez un devis personnalisé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 50€ HT (adhérent FFB) - 70€ HTht (public) Cf. Grille tarifaire www.bmetalformation.fr